

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL N° DNCMP/...42.../ F /2020-2021 POUR L'ACHAT DES MEDICAMENTS ANTIRETROVIRAUX (ARV).

DATE DE PUBLICATION ...07./...9./2020

DATE D'OUVERTURE ...28./...9./2020

1. Objet de la Soumission

Le Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le Sida lance un avis d'appel d'offre ouvert national, pour l'achat des médicaments Antirétroviraux (ARV) en faveur des personnes infectées et/ou affectées par le VIH/Sida.

2. Financement du marché

Le financement du présent marché est entièrement financé par le Budget Général de l'Etat, exercice 2020-2021, alloué au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida pour achat des médicaments ARV.

3. Spécifications du marché.

1. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AOO N) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
2. Le marché comprend un lot unique
3. L'ensemble des fournitures sont à livrer à la destination au CAMEBU, dans un délai maximum de Nonante (90) jours.
4. Les médicaments repris doivent répondre aux spécifications techniques mentionnées dans le cahier des clauses techniques.

4. Condition de participation

- 4.1 La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
- 4.2 Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés Publics.

B

5 Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

5.1 Le dossier d'appel d'offre pourra être consulté tous les jours ouvrables de 8 heures à 15 h 30 minutes (heures de bureau) à l'adresse ci –après : Secrétariat de la Direction Générale des Ressources au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida sise à l'Avenue Pierre NGENDANDUMWE N°4, B.P 1820 /1139 Bujumbura - Burundi : Tél (257) 22 27 63 04, (257) 22 22 91 95, Fax (257) 22 22 91 96.

5.2 Il pourra être obtenu moyennant paiement d'un montant de **Cent mille francs burundais (100.000 Fbu)** non remboursable, sur présentation d'un bordereau de versement sur le compte n° **1101/ 0014** ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR.

6 Présentation des offres

6.1 Les offres seront présentées dans des enveloppes distinctes. L'une contiendra l'offre technique et l'autre l'offre financière.

6.2 Les deux enveloppes qui contiennent l'offre technique et l'offre financière seront mises dans un grand enveloppe qui portera clairement les mentions « **Offre relative à l'achat médicaments Antirétroviraux (ARV) : DAO N° *DAO N° 11/4618/MS-LS*** ». Selon le cas, les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières. Elle sera adressée au Directeur Général des Ressources et Personne Responsable des Marchés Publics au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida sise à l'Avenue Pierre NGENDANDUMWE, B.P 1820 /1139 Bujumbura - Burundi : Tél (257) 22 27 63 04, (257) 22 22 91 95, Fax (257)22 22 91 96.

6.3 Les offres doivent être rédigées en langue française. La soumission est uniquement au moyen du formulaire de Soumission type inclus en annexe dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

6.4 Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Directeur Général des Ressources et Personne Responsable des Marchés Publics à l'adresse ci-dessus], en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise ou dépôt des offres.

Les documents constitutifs du Dossier d'Appel d'Offres sont les suivants :

❖ Offre technique :

1. La garantie bancaire de soumission ; suivant le modèle en annexe ;
2. La preuve d'achat du dossier d'appel d'offres portant le numéro du marché (Bordereau de versement).
3. L'autorisation du fabricant de ce médicament offert par le fabricant, rédigé suivant le modèle en annexe ;
4. Le certificat de Bonnes Pratiques de fabrication délivré par l'autorité compétente du pays de fabrication du médicament offert ;
5. Le certificat d'analyse des lots fabriqués ;

6. Le certificat de Bonnes Pratiques du regroupeur (Etablissement de vente en gros) des produits pharmaceutiques, délivrée par l'autorité compétente du pays du regroupeur (si le soumissionnaire achète chez un regroupeur);
7. L'attestation d'une banque attestant que le soumissionnaire dispose de fonds nécessaires pour l'exécution du marché ou s'engageant d'octroyer les crédits nécessaires pour l'exécution du marché en cas d'attribution du marché (Voir le modèle en annexe) ;
8. L'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de commerce, encours de validité ;
9. L'attestation de non litige délivrée par le Tribunal de commerce, encours de validité ;
10. L'attestation de non redevabilité aux taxes et impôts délivrée en original par les services de l'OBR, encours de validité ;
11. L'attestation de non redevabilité délivrée en original par l'INSS, et encours de validité ;
12. Le Certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
13. Le registre de commerce en copie ;
14. L'adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
15. L'acte d'engagement ;
16. Les spécifications techniques ;
17. L'habilitation de la signature engageant le soumissionnaire ;
18. Les statuts du soumissionnaire ;

➤ **Offre financière :**

1. L'acte de soumission suivant le modèle en annexe ;
2. Le bordereau de prix unitaire et quantitatif ;
3. Le délai de livraison.

N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un des documents demandés entrainera le rejet de l'offre lors de l'analyse, conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics

7 Prix de l'offre

Les soumissionnaires doivent exprimer leurs prix en monnaie locale seulement (Francs Burundais). Les fournitures s'entendent les prix TVAC, rendues et déchargées aux dépôts de la CAMEBU/BUJUMBURA après avoir effectué toutes les formalités douanières (transport, dédouanement, déchargement, prélèvement forfaitaire (PF) , assurance et autres charges). Pour les soumissionnaires non résidants, ils supporteront aussi l'impôt sur le revenu de 15%, conformément à l'article 92 de la loi n°1/02/du24 Janvier 2013 relative aux impôts sur les revenus ou autres loi appliquée aux soumissionnaires étranger.



8 La garantie bancaire de soumission

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de **Quinze millions de franc burundais (15.000.000 FBU)**.

La garantie bancaire de soumission sera libellée dans la monnaie de l'offre (**francs burundais**) et se présentera sous la forme donnée en annexe.

Toute offre non accompagnée de la garantie bancaire de soumission sera écartée par l'Acheteur comme étant non conforme aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offre.

Les garanties bancaires de soumission des soumissionnaires non retenues seront libérées ou leur seront retournées le plus rapidement possible, et au plus tard trente (30) jours après expiration du délai de validité prescrit par l'Acheteur.

La garantie bancaire de soumission du Soumissionnaire qui aura obtenu le marché sera libérée à la remise de la lettre de commande, et contre remise de la garantie de bonne exécution.

9 Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de cent vingt (120 jours) à compter de la date limite de remise des offres.

10 Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse suivante : Secrétariat de la Direction Générale des Ressources au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida sise à l'Avenue Pierre NGENDANDUMWE N°4, B.P 1820 /1139 Bujumbura - Burundi : Tél (257) 22 27 63 04, (257) 22 22 91 95, Fax (257) 22 22 91 96, au plus tard le...28.../3.../2020 à 9h30 minutes.

Toute offre reçue après la date et heure limites ne sera pas prise en considération.

11 Lieu et date d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants à l'adresse numéro dans la salle de réunion du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida à 10 heures précises. Conformément à l'article 22 Alinéa 9 du code des Marchés Publics, un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics peut participer à l'ouverture.

12 Critères de qualification

Sera retenu le soumissionnaire reconnu administrativement et techniquement conforme au Dossier d'Appel d'Offres et financièrement moins disant.

13 Lieu et délai de livraison

L'ensemble des fournitures sont à livrer à destination à la CAMEBU Ngagara Quartier Neuf (9) dans un délai maximum de **nonante (90) jours** compté à partir de la remise de la lettre de commande signée par deux parties.

14 Adresse

L'adresse à laquelle est référencée est :

Direction Générale des Ressources au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida sise à l'Avenue Pierre NGENDANDUMWE N°4, B.P 1820 /1139 Bujumbura - Burundi : Tél (257) 22 27 63 04, (257) 22 22 91 95, Fax (257) 22 22 91 96

15 Réception

Une commission technique de réception procédera à la vérification quantitative et qualitative des fournitures et établira un procès-verbal de réception. Un observateur indépendant de la DNCMP devra être associé à la réception. Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de refuser toute fourniture non conforme, conformément au code des Marchés Publics du Burundi.

Fait à Bujumbura, le 3/9/2020

Le Directeur Général des Ressources et
Personne Responsable des Marchés Publics

Eraste NZOSABA

